

REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER COUPE DE FRANCE U17M ET U18F

ARTICLE 1 - SYSTEME DE L'ÉPREUVE (Mars 2019)

La FEDERATION FRANCAISE DE BASKET BALL organise une épreuve dite « Coupe de France U17M et U18F » pour les équipes masculines et féminines.

Cette compétition se déroule sur une formule à handicap selon la division dans laquelle évoluent les équipes. Le barème des handicaps à appliquer pour chaque rencontre figure en annexe.

Cette compétition se déroule par élimination directe jusqu'à la finale.

La formule de compétition est établie annuellement par le Comité Directeur ou le Bureau Fédéral sur proposition de la Commission Fédérale des Compétitions. ~~Une phase préliminaire pourra être organisée par chaque Ligue Régionale en fonction du nombre d'équipes engagées dans chaque Ligue Régionale.~~

Coupe de France U17M	Coupe de France U18F
Les équipes participant à cette Coupe de France seront déterminées dans le même temps que la formule de compétition ci-dessus évoquée.	Les équipes participant à cette Coupe de France seront déterminées dans le même temps que la formule de compétition ci-dessus évoquée.



<p align="center"><u>ARTICLE 2 - EQUIPES</u></p>	<p>1. La Fédération Française de Basket Ball organise une épreuve dénommée Coupe de France U17 Masculins, réservée aux joueurs des catégories U17 et U16 et aux joueurs régulièrement surclassés.</p>	<p>2. La Fédération Française de Basket Ball organise une épreuve dénommée Coupe de France U18 Féminines, réservée aux joueuses des catégories d'âge U18, U17 et U16 et aux joueuses régulièrement surclassées.</p>													
<p align="center"><u>ARTICLE 3 - REGLES DE PARTICIPATION</u> (Mars 2019)</p>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="3" style="text-align: center;">Règles de participation CDF U17M ET U18F</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="2" style="width: 30%;">Nombre de joueurs autorisés</td> <td style="width: 20%;">Domicile</td> <td style="width: 50%;">40 maximum</td> </tr> <tr> <td>Extérieur</td> <td>40 maximum</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Types de licences autorisées (nb maximum)</td> <td>Licence C1 ou T</td> <td>5 maximum</td> </tr> <tr> <td>Licence C2</td> <td>0</td> </tr> </tbody> </table> <p>Les équipes participent à la Coupe de France U17M et U18F dans les conditions et avec les licenciés admises dans la division où est engagée l'équipe du club ; à l'exception du nombre de joueurs/joueuses inscrits sur la feuille de marque qui peut être porté à 12.</p> <p>Les joueurs Aspirants peuvent participer à la Coupe de France U17M.</p>		Règles de participation CDF U17M ET U18F			Nombre de joueurs autorisés	Domicile	40 maximum	Extérieur	40 maximum	Types de licences autorisées (nb maximum)	Licence C1 ou T	5 maximum	Licence C2	0
Règles de participation CDF U17M ET U18F															
Nombre de joueurs autorisés	Domicile	40 maximum													
	Extérieur	40 maximum													
Types de licences autorisées (nb maximum)	Licence C1 ou T	5 maximum													
	Licence C2	0													
<p align="center"><u>ARTICLE 4 - HORAIRE OFFICIEL DES RENCONTRES</u></p>	<p>La Commission Fédérale des Compétitions fixe l'heure du début de chaque rencontre.</p>														
<p align="center"><u>ARTICLE 5 - SALLE</u> (Mars 2019)</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les rencontres se déroulent dans la salle de l'équipe du plus bas niveau ou en cas d'égalité de niveau, dans la salle de la première équipe tirée au sort. Les rencontres ont lieu dans la salle de l'équipe tirée au sort en premier. 2. Lorsque le règlement prévoit des rencontres sur un plateau, les rencontres ont lieu lors d'un week-end, sur un terrain déterminé par le Bureau fédéral sur proposition de la Commission Fédérale des Compétitions. 3. Les rencontres doivent se dérouler dans des salles classées par la FFBB et compatibles avec le niveau des équipes en présence. Les contraintes à retenir sont celles de l'équipe de niveau le moins élevé. La Commission Fédérale des Compétitions est compétente pour étudier toute demande de dérogation qui devra être adressée dans la semaine suivant le tirage au sort. 4. La Commission Fédérale des Compétitions peut choisir une salle autre que celle de l'équipe recevant si ses installations ne correspondent pas aux normes réglementaires ou de sécurité. 5. Lorsque la salle de l'équipe recevant est indisponible, pour quelque cause que ce soit, la Commission Fédérale Compétitions pourra, soit fixer une autre date après consultation des deux équipes, soit faire disputer la rencontre dans la salle de l'équipe désignée comme se déplaçant lors du tirage au sort. 														

ANNEXE - BAREME DES HANDICAPS

Niveau de jeu	National	Régional	Départemental
National	0	7	14
Régional	/	0	7
Départemental	/	/	0

